

pour cela aucune prétention à la noblesse. Ceci peut suffire déjà à expliquer la particule de Christophle et celle de Théodore, à côté des noms de leur père et de leur frère aîné qui en sont dépourvus.

Vers le milieu du xviii^e siècle seulement, la particule, dans le langage civil, fut réservée exclusivement aux nobles. On peut en conclure que, bien avant cette époque, elle avait déjà, dans un certain monde, le caractère d'une prétention nobiliaire. Il est évident que tel était le cas de Christophle. La vanité humaine n'était pas moindre autrefois qu'aujourd'hui, et les ouvrages de notre poète ne le font pas précisément paraître comme un modèle de modestie. D'autre part, si l'on songe que certaines fonctions publiques, notamment celles de juge d'une cour royale et de premier consul d'une ville, conféraient souvent la noblesse, il se peut que Christophle se crût fondé à se dire noble, en se basant, soit sur les fonctions qu'avaient exercées son père et son grand-oncle, soit sur l'anoblissement des Massabeuf, soit enfin sur la possession de quelque fief, comme paraissent l'avoir fait ses neveux et petits-neveux, sous le titre de *sieurs de la Collange* et de *sieurs de la Lombardière*. En le qualifiant de *noble*, dans ses papiers de famille, il est bien probable que Pierre Marcha donnait au poète une qualité, sinon parfaitement légitime, au moins généralement acceptée, et qui ne pouvait qu'être agréable au parrain de sa fille. C'est le lieu de rappeler que les classes étaient alors séparées par des démarcations beaucoup moins précises qu'on ne le pense généralement. La noblesse comprenait plusieurs catégories, depuis le vieux gentilhomme de race jusqu'à la noblesse de robe et au bourgeois anobli. Ces derniers ne se distinguaient guère de la haute bourgeoisie, surtout quand celle-ci avait pour elle la considération et la fortune. Les mariages, très fréquents entre la noblesse inférieure et la bourgeoisie riche, contribuaient encore à cette fusion des classes, et l'on comprend que les enfants issus de ces mariages mixtes se considérassent tous comme nobles. Les Gamon d'Annonay, à l'époque d'Achille et de Christophle, faisaient évidemment partie de cette classe un peu indéfinie qui formait l'intermédiaire entre la haute bourgeoisie et la noblesse inférieure, en attendant d'être définitivement admise dans cette dernière, ce